

Le Congé Paternité

Allongement du congé paternité à partir du 1^{er} Juillet 2021 :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F3156>

Exemple de lettre à adresser à l'employeur (si l'employeur ne se satisfait pas d'une information orale) :

<https://www.service-public.fr/simulateur/calcul/CongéPaterniteAccueil>

Congé de paternité et d'accueil de l'enfant d'un salarié du secteur privé

Vérfifié le 01 juillet 2021 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)



Réforme de la durée du congé de paternité et d'accueil de l'enfant

À partir du 1^{er} juillet 2021, la durée du congé de paternité est portée de 11 à 25 jours.

La durée du congé reste de 11 jours pour une naissance intervenant avant cette date.

Toutefois, le congé de 25 jours s'applique pour les enfants nés avant le 1^{er} juillet 2021, mais dont la naissance était prévue après cette date. Par exemple, si la naissance de l'enfant est prévue le 5 juillet 2021 mais qu'elle intervient au mois de juin 2021, la durée de 25 jours s'applique.

Lors de la naissance d'un enfant, le père salarié bénéficie d'un congé. Si la mère de l'enfant vit avec une autre personne salariée, celle-ci peut également bénéficier du congé. Le bénéficiaire du congé doit respecter certaines conditions (démarches, date de départ en congé, durée maximale du congé). Le salarié en congé bénéficie d'une indemnisation versée par la Sécurité sociale. La durée du congé varie selon la date de naissance de l'enfant.

Naissance à partir du 1er juillet 2021 (ou prévue à partir de cette date)

Naissance avant le 1er juillet 2021

Tout replier Tout déplier

Qui peut en bénéficier ?

Démarches

Auprès de l'employeur

Le salarié avertit son employeur au moins **1 mois** avant la date de début du congé.

Si ce délai est respecté, l'employeur ne peut pas s'opposer à la demande du salarié.

Le salarié peut prévenir son employeur par écrit ou par oral.

Il lui précise les dates de début et de fin du congé qu'il souhaite prendre.

Il est préférable, pour des raisons de preuve en cas de litige, d'adresser à l'employeur une lettre recommandée avec accusé de réception (LRAR) ou une lettre remise en main propre contre décharge.

Le Congé Paternité



Demander un congé de paternité et d'accueil de l'enfant

Direction de l'information légale et administrative (Dila) - Premier ministre

Accéder au
modèle de document [↗](#)



A noter : le salarié peut faire la demande de congé avant la naissance de l'enfant.

Auprès de la CPAM

Pour le père de l'enfant

Autre personne vivant en couple avec la mère

Le demandeur adresse à sa CPAM l'une des pièces suivantes :

- Copie intégrale de l'acte de naissance de l'enfant
- Copie du livret de famille mis à jour



A noter : une copie de l'acte de reconnaissance de l'enfant (si l'enfant est mort-né) doit être adressée.

Durée du congé	▼
Quand débute le congé de paternité et d'accueil ?	▼
Indemnisation	▼
Situation du salarié pendant le congé	▼